



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 6 AVRIL 2023 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D15 - Budget primitif 2023 - Budget annexe Transports

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Hénoc CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

**N° 15 - Budget primitif 2023 -
Budget annexe Transports****Rapporteur : M. Matthieu GUIHO***Vue d'ensemble*

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	23 091,10 €	Résultat reporté 2022	- €
Frais de personnel	49 084,12 €	Produits du service	3 000,00 €
Amortissements	150,00 €	Subvention équilibre	69 325,22 €
Total	72 325,22 €	Total	72 325,22 €
Investissement			
Acquisition matériel	576,90 €	Résultat reporté 2022	426,90 €
		Amortissements	150,00 €
Total	576,90 €	Total	576,90 €
Total général	72 902,12 €	Total général	72 902,12 €

En fonctionnement :

- Les dépenses comprennent les charges à caractère général 23 091,10 €, les frais de personnel correspondant aux salaires des chauffeurs du bus pour 49 084,12 € ainsi que les dotations aux amortissements pour 150,00 €.
- Les recettes se composent du produit des services pour 3 000,00 € et de la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 69 325,22 €.

En investissement :

- Les dépenses sont composées de l'acquisition de matériel pour 576,90 €.
- Les recettes prennent en compte les amortissements pour 150,00 € ainsi que la reprise du résultat 2022 pour 426,90 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce projet de budget 2023 présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 576,90 €

- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 72 325,22 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 2 (Micheline JULIEN en son nom et celui de Ludovic BOUTILLIER)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20230406-
2023_04_D15-DE

AR Sous-préfecture le **11 AVR. 2023**

Publication dématérialisée le **11 AVR. 2023**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.